



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 2 février 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 8 personnes.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2025

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 11 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 décembre 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Réunion extraordinaire du 20 janvier 2026

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.


MAIRE
suppléant
GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – novembre et décembre 2025 ainsi que janvier 2026

La greffière fait état du rapport des permis pour les mois de novembre et décembre 2025 ainsi que janvier 2026.

6.2. Autre

Le conseil a reçu une carte de Madame Bernice Doiron Chiasson qui remercie la municipalité pour le succès du 45^e de la Bibliothèque publique Laval-Goupil et le lancement de son livre « Mes tendres souvenirs » qui a eu lieu le 8 novembre dernier.

Le conseil a reçu une correspondance de Monsieur Gilles Allain, président-directeur général de l'Arbre de l'espoir qui nous remercie pour notre don qui sera investi entièrement au Nouveau-Brunswick.

La directrice générale a reçu une correspondance de Emma Raphaëlle et Alain Lavoie, coprésidences d'honneur de la campagne du fonds de l'enfance AEFNB qui remercie la municipalité pour la contribution au fonds. Également ils demandent si nous voulons que notre contribution soit soulignée et si on souhaiterait livrer un témoignage.

La directrice générale a reçu une lettre de François Paulin, président du Conseil d'administration et Denis Mallet, directeur générale du Golf Pokemouche qui remercie la municipalité pour la contribution au projet d'amélioration du système d'irrigation des terrains de golf.

Le conseil a reçu une correspondance de l'honorable Aaron Kennedy, ministre de l'Environnement et Gouvernement locaux, informant que Shippagan est admissible à recevoir une aide financière pour des projets admissibles dans le cadre du FRI et que notre plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029 a été autorisé.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Lecture sommaire de l'arrêté municipal 45-2025 – Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n 45-2025 concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la municipalité de Shippagan, dont la lecture sommaire a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté municipal 45-2025 – Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la municipalité de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n 45-2025 concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Lecture intégrale de l'arrêté 77-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°77-2025-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 77-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°77-2025-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Lecture intégrale de l'arrêté 78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Soumission au ministère de l'Environnement et gouvernements locaux de l'arrêté modifiant le plan municipal en application de l'article 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme*

Sujet : Modification au plan municipal

Proposé par : le conseiller Laurent Robichaud

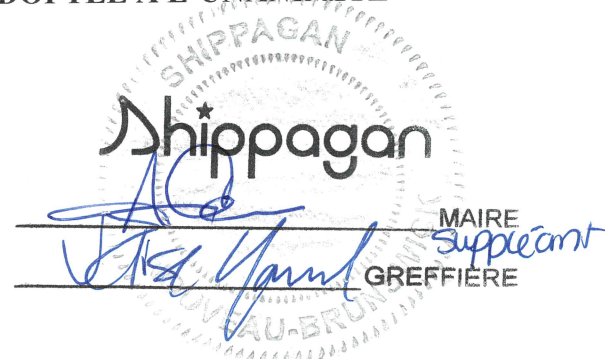
Appuyé par : la conseillère Marie-Lou Noël

CONSIDÉRANT QUE l'article 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que la greffière municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de cet arrêté conformément aux exigences de l'article 112(2) de ladite Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.8. Première lecture par son titre de l'arrêté municipal 54-2026 concernant l'arrêté de construction de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 54-2026 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction pour la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté municipal 54-2026 concernant l'arrêté de construction de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté 54-2026 concernant l'adoption d'un nouvel arrêté de construction pour la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Étude entomologique

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel qu'à la suite du rapport d'étude entomologique, le conseil municipal privilégie l'adoption de solutions vertes comme mesure de contrôle des insectes nuisibles, incluant notamment l'installation de davantage de nichoirs permettant d'attirer des oiseaux insectivores et des pièges à moustique fonctionnant avec des bonbonnes de CO2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

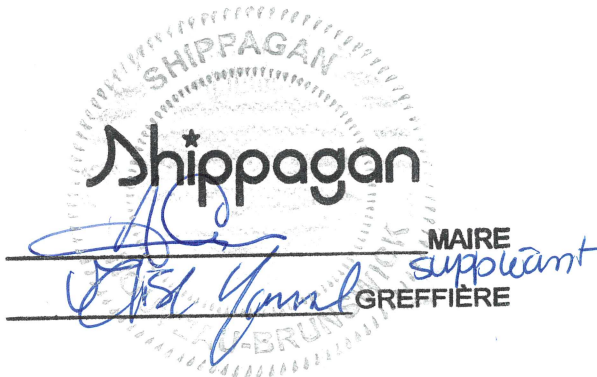
8.11. Modification aux tarifs de location – Camping Shippagan

Pour assurer une gestion budgétaire responsable et offrir de meilleurs services aux usagers du Camping Shippagan, les tarifs de location des terrains « pull-through » ont été révisés pour la saison 2026. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que les tarifs de location pour les sites « pull-through » (accès direct sans reculer) au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

Type de terrain	Tarif 2025	Tarif 2026	Augmentation
Terrain B1 – 50 amps	62,17 \$	65,00 \$	2,83 \$
Terrain C5 – 30 amps	54,57 \$	56,00 \$	1,43 \$

Les prix n'incluent pas la TVH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.12. Engagements financiers 2026

Conformément aux engagements financiers adoptés dans le cadre du budget 2026, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'octroyer les montants suivants :

- Campagne Évolution de l'Université de Moncton campus de Shippagan – 20 000 \$;
- Centre plein air les arpent de neige – 2 500 \$;
- Société historique Nicolas-Denys – 1 000 \$;
- Coopérative carrefour santé communautaire Inkerman – 8 078 \$;
- Académie Sainte-Famille – 2 500 \$;
- Comité récréatif d'Inkerman – 5 000 \$;
- Club de golf Pokemouche – 4 000 \$;
- Fondation d'éducation médicale – 6 000 \$;
- Grand Fondo de la Véloroute de la Péninsule acadienne – 1 500 \$;
- Patrimoine Shippagan – 1 000 \$;
- Secours Amitié – 5 000 \$;
- Maison de la culture – 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Adoption de la mise à jour de la politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes

Afin de clarifier certains points de la politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes, une modification était nécessaire. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la mise à jour de la « Politique en matière d'octroi de dons, de commandites et de partenariat aux organismes », portant le numéro 1205, soit adoptée telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14. Acquisition du terrain- NID 20931713

En prévision d'un développement de logements locatifs, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud d'acquérir le terrain, portant le numéro d'identification 20931713 appartenant à Habitat du Havre au prix de 80 000 \$, taxe en sus, grâce à la subvention fédérale du Fonds pour accélérer la construction de logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

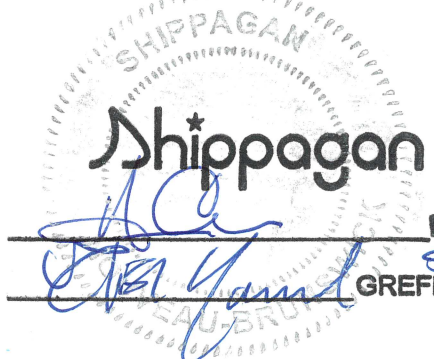
8.15. Études de faisabilité – Voie vers des bâtiments verts

ATTENDU QUE la municipalité souhaite améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale de ses infrastructures;

ATTENDU QUE le programme Voie vers des bâtiments verts, une initiative du Fonds municipal vert (FMV), permet d'explorer les possibilités d'améliorations écoénergétiques visant à réduire les coûts et à améliorer le rendement des bâtiments communautaires;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer une demande visant les bâtiments suivants :

- Centre des congrès de la Péninsule acadienne;
- Centre Rhéal-Cormier;
- Ancien édifice municipal de Le Goulet.



Shippagan

 MAIRE

 GREFFIÈRE

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité s’engage à participer au programme Voie vers des bâtiments verts et à assumer un minimum de 20 % des coûts associés à la réalisation des études de faisabilité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.16. Demande d’emprunt – Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l’autorisation d’emprunter en vue d’une dépense en capital et l’autorisation d’obtenir un financement intérimaire afin de couvrir temporairement les coûts de certains projets jusqu’à l’émission du financement permanent pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme (\$)	Durée
Services d’administration générale		
Véhicule pour l’agent d’application des arrêtés	75 000 \$	5 ans
Service de transport		
Asphaltage et égout pluvial	487 000 \$	15 ans
Asphaltage et égout pluvial (Financement intérimaire)	1 294 000 \$	3 ans
Services d’hygiène environnementale (utilité)		
Réfection de l’égout sanitaire et aqueduc	381 000 \$	20 ans
Réfection de l’égout sanitaire et aqueduc (Financement intérimaire)	600 000 \$	3 ans

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l’assemblée

La réunion est levée à 20h45.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h48.

